



## Changement de statut de étudiant à vie privée.

Par **ddonassis**, le **17/02/2015** à **18:09**

Bonjour à tous!

Ma compagne est entrée en France il y a 2 ans avec un statut étudiant, dans la foulée , nous nous sommes pacsés et quelques mois plus tard notre fille venait au monde. Pour sa demande de renouvellement, nous avons fourni à la préfecture tous les documents relatifs à la vie de famille déjà établie (acte de naissance de notre fille, certificat de pacs, documents relatif à la santé et aux aides familiales à nos deux noms, facture EDF et autres....) quelques jours plus tard , la préfecture nous a exigé une inscription dans une école de la région , ce qu'on a fait. Après tout ça , la préfecture lui a renouvelé une autre carte d'étudiante. Es-ce normal? n'avait-elle pas droit à une carte vie privée et familiale ne serais-ce par rapport à l'enfant qui justifie son lien familial fort en France? En rappel , j'ai une carte de résident de 10 ans et vis en France depuis 15 ans et j'occupe un emploi depuis 14 ans maintenant.

J'aurais besoin de vos avis .  
cordialement!